



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 20 juin 2024, par sa résolution n° 24-06-185, le règlement n° 335-24 abrogeant et remplaçant le règlement n°186-13 déléguant à un ou des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel [bgauthier@mrcdescollines.com](mailto:bgauthier@mrcdescollines.com).

**Avis public donné le 27 juin 2024 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.**

Le directeur général et greffier-trésorier,

Benoît Gauthier